

## Le mot du Maire

Chers concitoyens,

A l'aube de 2011, je vous présente l'édition de votre journal communal.

Cette année a été une année de transition au point de vue des travaux importants. En effet nous sommes toujours en attente de subventions concernant les travaux d'assainissement du village du Dognon. Nous n'avons actuellement que les 40% du Conseil Général, la DGE (dotation globale d'équipement) délivrée par l'état ne nous a pas été accordée pour cette année. Aux dernières nouvelles, cette DGE serait purement et simplement supprimée et remplacée par une autre dotation dont personne encore ne connaît les aboutissants, ni ce qui entrera dans le champ des opérations subventionnables.

L'Etat se targue de ne pas augmenter les impôts sur le revenu ce qui pourtant est le plus juste ; chacun paie suivant ses revenus. On constate des augmentations générales sur toutes les taxes indirectes ou des services (La TVA qui

passé de 5.5 % à 19.6 % sur les forfaits mobile, l'électricité, le gaz, les transports ...) D'un autre côté, les Régions, les Départements sont obligés d'augmenter les impôts locaux du fait des transferts de charges de l'Etat vers les collectivités qui sont loin d'être compensés financièrement.

Dans notre commune, je me suis toujours efforcé de maintenir les taxes foncières au plus bas. Nous sommes quand même obligés de faire des ajustements sinon plus rien ne pourrait se faire. Vous trouverez dans les pages suivantes les charges obligatoires auxquelles nous devons faire face.

Malgré tout cela, votre équipe œuvre pour votre bien-être et pour l'avenir de Mayac et nous restons à votre écoute pour répondre autant que faire se peut à tous vos problèmes.

Les employés, les conseillers se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonheur, réussite et surtout santé pour cette année 2011.

### Dans ce numéro :

Dépenses, Travaux, recensement	2
L'entente Mayacoise	3-4
Patch, Peintures et objets	4
L'atelier de Mayac, Cassiopea	5
Infos diverses	6
Etat civil, Memo	7
Annexes	



Meilleurs vœux  
pour 2011

## Dépenses de fonctionnement :

### Pour les enfants :

SALFEJ (Syndicat d'action locale en faveur de l'enfance et de la jeunesse) = 2 481€

RPI Savignac frais 2008-2009 = 3 600€

RPI Savignac frais 2009-2010 = 4 550€

RPI Coulaures frais 2009-2010 = 6 300 €

Les frais scolaires pour le RPI sont de 350 € par élève depuis 2009.

Coulaures transport scolaire = 366 €

SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) = 1 149.85€

### Secours et incendie :

Participation de la commune = 6 300€

## Travaux

### VOIRIE :

Finition de l'accès des maisons neuves au Bancheaux et de la raquette de retournement à la Moutaude :8937 €.

Remise en état de la route des Reignes suite au gel et dégel de l'hiver 2009-2010 :  
14 000 €

### BATIMENTS :

Hangar de Pomerède =  
1 905.83 € (électricité + eau)

Hangar de Pomerède et salle des Fêtes= 13 491.53 €  
(aménagement local des employés plus pose de lambris PVC dans la salle des Fêtes, travaux réalisés en régie qui seront basculés en investissement de manière à récupérer la TVA)

Restaurant = 506 € (Pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs)

Chauffage Presbytère =  
8 216.34 € (chaudière + cuve à fuel)

Chauffage Presbytère=  
1 581.45 € (Insert)

Bureau Communauté de Communes = 1 125.44€  
(Remplacement porte d'entrée)

## Recensement

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site [www.mon.service.public.fr](http://www.mon.service.public.fr) (en se créant un espace personnel)

***Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.***

La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD)

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée, ou tous examens et concours.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact au

Centre du Service National

88, rue du pont St Martial

87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.71 ou 05.55.12.69.74

Mél : [csn-lim.sga@defense.gouv.fr](mailto:csn-lim.sga@defense.gouv.fr)

Site internet : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) rubrique JDC (Journée Défense et Citoyenneté)

---

## L'entente Mayacoise

---

En 2010, les animations proposées par l'association « l'Entente Mayacoise » ont été particulièrement fournies.

Elles ont commencé l'après midi du premier mai. 52 enfants de Mayac et des environs ont participé au parcours d'orientation de VTT, avec ses épreuves techniques, sous un temps vraiment clément. Elles se sont terminées par un goûter gratuit, et par la remise des prix et des récompenses.

Nous remercions sincèrement les bénévoles encadrant, les parents venus encourager leurs enfants, ainsi que nos généreux donateurs de médailles et de lots.

Le 23 mai, deuxième édition de la « promenade-rallye touristique », organisée par Mr Doucet, qui nous a emmenés cette année, essentiellement en Corrèze. 20 personnes ont participé aux énigmes du parcours, ont pique-niqué dans un cadre somptueux, et ont terminé la soirée par un repas pris en commun dans le jardin de la famille Quervelle, à Lavaure. Merci de leur accueil

chaleureux.

Grande innovation, l'association a organisé, le 13 juin, un repas pour tous les habitants de la commune, aidée en cela par la municipalité elle-même. 138 personnes se sont retrouvées autour de grandes tables, disposées dans une dépendance du château de Mayac, et ont dégusté les plats composés par un traiteur. De l'avis unanime, ce moment exceptionnel, qui a permis la rencontre entre anciens et nouveaux habitants, mériterait d'être renouvelé l'an prochain!

Une semaine plus tard, dans le parc du château, se déroulaient les Fêtes de Mayac.

Le samedi 19, Fête des enfants, malheureusement sous la pluie. Cependant, une soixantaine d'enfants a bravé les intempéries pour profiter des nombreuses animations gratuites. Nous saluons ici leur présence courageuse, récompensée par le goûter qui leur était offert.

Le soir du samedi, la troupe « La Penà Andalouse » a pré-

senté son spectacle de flamenco, coloré et dynamique. Chanteurs, musiciens et danseuses ont été fortement applaudis. L'entr'acte a permis aux artistes de reprendre leur souffle et à l'association d'offrir aux spectateurs Tapas et Sangria.

Le dimanche, comme d'habitude, le vide-grenier était plus que complet, 200 emplacements environ, il ne pleuvait pas, quelle chance ! La fraîcheur du temps n'a pas rebuté les visiteurs et les a poussé vers les grillades, les frites, et le café chaud ! Les animations sportives pour les jeunes n'ont pas désempli de la journée.

Quant aux expositions, le patchwork dans l'église comme la peinture sous chapiteau, elles ont attiré beaucoup de passionnés et d'amateurs intéressés par les créations présentées dans cette église du XII<sup>ème</sup> et sur son parvis.

Nous remercions encore la SCI Ducheyron qui nous prête aimablement le parc du Château et certaines de ses dépendances.

## L'entente Mayacoise

---

La Rando Nocturne.

Il n'a plu que très peu le soir de la pleine lune du 20 novembre. Malgré le mauvais temps qui avait duré toute la journée, il y a eu des courageux, 16 Vététistes et 53 marcheurs, dont beaucoup d'enfants, ce qui est assez rare pour être signalé. Donc, moins de monde cette année en raison d'un ciel trop incertain, mais toujours une bonne ambiance et une bonne table

à l'arrivée ! Espérons une pleine lune 2011 au meilleur de sa forme !

Nous vous rappelons que, chaque mardi, de 19h à 20h, Monsieur Gauthier donne un cours de gymnastique d'entretien, salle de la mairie, qui, parfois, à la belle saison, est remplacé par des promenades à pied ou à vélo. Renseignements et inscriptions, Mme Chantal Dahlem 05 53 05 92 10.

Nous tenons à remercier encore tous les bénévoles qui soutiennent nos activités, et si vous êtes nouveaux au pays, et que vous avez envie de participer et de nous aider, n'hésitez pas à nous rejoindre ! À bientôt.

Le président,  
Bernard DAHLEM,  
« Pomerède »  
05 53 05 92 10

---

## Peintures et Objets

A Mayac, plus d'une quinzaine d'artistes exposaient leur travail, pour cette première édition d'une Expo de Noël, au restaurant « Le Fer à Cheval », au Dognon.

C'était le week-end des 27 et 28 novembre, première neige ! Bien sûr, le temps a empêché certains de prendre leurs voitures bloquées dans les garages, ou d'autres crai-

gnant une mauvaise route. Mais pourtant, il y eut beaucoup de passage, et dans l'ambiance chaleureuse, devant les comptoirs sympathiques et bien fournis, dans une salle de restaurant garnie de tableaux et de décors de Noël, les visiteurs se sont laissés tenter, et ont beaucoup acheté. Le restaurant était animé, les tables presque pleines, et ces deux jours laissent à tous

un joyeux souvenir. Forts de cette réussite, « Le Fer à Cheval » et les artistes de Mayac ont décidé de renouveler cette première expérience, en créant un marché de printemps, qui devrait se tenir en avril, pour fêter le joli mois de mai. Cette fois, il faut espérer que le temps laissera à toutes les personnes invitées la possibilité de venir partager un week-end convivial.

---

## Patch Périgord

Brigitte ROSSIGNOL continue d'animer les cours de patchwork à la mairie 2 jeudis par mois. Une vingtaine de femmes pratique cette activité dans un esprit d'échange de connaissances et de franche camaraderie. Voici les prochaines dates de rencontre : 13 et 27 Janvier, 3 et 17 Février, 3 et 17 Mars, 14 et 28 Avril, 12 et 26 Mai, 9 juin.

Renseignements : 05 53 05 07 11



## L'atelier de Mayac

Dans la salle que lui prête aimablement la mairie, chaque mardi après-midi, « l'Atelier de Mayac » continue ses activités de peinture, désormais sans son mentor des premiers jours. En effet, Daniel Herpin a choisi de retrouver sa liberté, afin de voler de ses propres ailes. Nous lui souhaitons toute la réussite

qu'il mérite, et le remercions de l'aide qu'il nous a apportée jusqu'ici.

Rappelons que cet été, « l'Atelier de Mayac » a exposé ses dix-sept artistes à Monpazier, Thiviers, Excideuil et Mayac.



**l'association aux côtés des seniors et des personnes handicapées ou fragilisées de Dordogne depuis 1987, vous présente son service de téléassistance :**

### **TASD 24 : le service de téléassistance alliant sécurité et solidarité**

Créée dans un esprit associatif, la téléassistance de Cassiopea offre à ses abonnés un matériel performant et sécurisant qui permet d'agir efficacement en cas d'urgence, 24h/24 et 7j/7.

**Simplicité :** Par une pression sur le bouton déclencheur (médaillon ou montre) vous êtes relié à notre centrale d'appels à Périgueux. Nos opératrices sont à votre écoute et, selon la situation, peuvent prévenir vos proches ou les secours, tout en restant en contact permanent avec vous.

**Convivialité :** Basée sur une solidarité de proximité, notre particularité est de lutter contre l'isolement en offrant un soutien permanent et des moments de convivialité à nos abonnés.

**Aides financières :** Nous avons été choisis par le Conseil Général de Dordogne comme unique prestataire auprès des bénéficiaires de

l'APA et de la PCH qui bénéficient ainsi d'un allègement de leurs mensualités.

Le coût de l'abonnement peut également être en parti pris en charge par votre caisse de retraite, votre mutuelle et par votre mairie qui vous propose une aide.

De plus, notre service étant agréé « services à la personne », vous pouvez bénéficier de déductions d'impôts.

Cassiopea vous renseigne et vous accompagne dans vos démarches auprès des organismes.

**ð Vous souhaitez plus d'informations ?** N'hésitez pas à contacter Chantal ou Joëlle au **05 53 53 54 54**, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 - [te-le.assistance@cassiopea.fr](mailto:te-le.assistance@cassiopea.fr)

**Cassiopea, c'est aussi :**

**Le CLIC du Grand Périgueux**

Le CLIC répond gratuitement à vos questions sur tous les services et aspects de la vie quotidienne des personnes de plus de 60 ans ou en situa-

tion de handicap sur le secteur du Grand Périgueux.

**ð Pour tout renseignement,** prenez contact avec Céline au **05 53 53 62 62**, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - [clic@cassiopea.fr](mailto:clic@cassiopea.fr)

**ALMA 24 - Allô Maltraitance**

Antenne départementale d'écoute et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées. ALMA 24 écoute et conseille les victimes et les témoins de situation de maltraitance.

**ð Notre équipe est à votre écoute au 05 53 53 39 77** les lundis et jeudis de 14h à 17h (Répondeur 24h/24 et 7j/7) - [alma24@cassiopea.fr](mailto:alma24@cassiopea.fr)

**Association Cassiopea - 05 53 53 20 40 - 29 rue de Metz - 24000 Périgueux**

## INFOS DIVERSES

### DECHETTERIES

Espace ouvert au public pour la récupération des déchets verts, ferraille, gravats et encombrants tout-venant non valorisables, bois, cartons, polystyrène, tube néons + lampes, déchets électriques et électroniques, piles et batteries, huiles de vidange et huiles végétales, déchets de soins piquants, textiles.

MAYAC  
Déchetterie de Chardeuil

Tél.: 05.53.04.72.31

**Horaires d'ouverture : Du mardi au samedi  
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30**

### Ouverture de la mairie de Mayac

Lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h. Samedi de 8 h à 12 h.

Tél; 05 53 05 01 91 - Courriel : mairiemayac1@orange.fr

La bibliothèque départementale de prêt de Périgueux est accessible à tous les habitants de Mayac grâce à internet par lequel vous pouvez commander les livres de votre choix livrés à Mayac.

<http://www.bibliotheque-dordogne.net/>

Nous vous rappelons que les règles de bon voisinage exigent d'éviter les bruits (tondeuses) en dehors des heures autorisées et qu'il est interdit de brûler des matériaux autres que les papiers et végétaux. Mais n'oubliez pas que les papiers et les végétaux peuvent être recyclés et que c'est plus profitable pour l'environnement.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de publicité dans votre boîte à lettres, demandez à la mairie un autocollant « stop pub ».

### Quelques associations qui récupèrent les textiles en Dordogne

**Emmaüs** (Coulounieix-Chamiers) tel: 05 53 35 04 19 [emmausperigord@orange.fr](mailto:emmausperigord@orange.fr) - <http://emmaus.perigord.free.fr>

**Croix Rouge Française** – délégation départementale de la Dordogne (Marsac sur L'Isle) tel: 05 53 09 36 96 - <http://24.croix-rouge.fr>

Restaurants du Cœur (Périgueux) tel: 05 53 07 26 41

[24p1.restosducoeur@wanadoo.fr](mailto:24p1.restosducoeur@wanadoo.fr) - <http://www.restosducoeur.org>

**Secours Populaire Français** – fédération de la Dordogne (Périgueux) tel: 05 53 09 57 84 - [contact@spf24.org](mailto:contact@spf24.org) - <http://www.spf24.org>

**La Tresse** (Saint Médard de Mussidan) - [latresse.ascsn@orange.fr](mailto:latresse.ascsn@orange.fr)

**Le Tricycle enchanté** (Bourdeilles) tel: 05 53 03 73 04 - [le-tri-cycle-enchante@no-log.org](mailto:le-tri-cycle-enchante@no-log.org) - <http://www.tri-cycle.org>

**La Bobine** gérée par l'A.S.C.S.N Association Culturelle et de Solidarités Nouvelles (Neuvic) tel: 05 53 81 63 06 - [la.bobine@orange.fr](mailto:la.bobine@orange.fr)

Le Secours Populaire a maintenant son dépôt à la Mairie de Mayac.

Une permanence tous les mardi de 14 à 16 h est à votre disposition pour déposer ou acheter des vêtements.

N'hésitez pas à venir voir.

**COMPOSTEZ**  
vos déchets de cuisine et déchets verts

20 €



**Le SMCTOM de Thiviers vous propose des composteurs individuels.**

Les composteurs sont à retirer sur le site du SMCTOM à Dussac ou en déchetteries (Thiviers, Hautefort ou Mayac)  
Payable uniquement par chèque

[www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com)

Nos deux commerces sont toujours à votre disposition dans le village du Dognon :

Le bar-restaurant, le Fer à cheval

L'épicerie Bio, le Jardin du Dognon

## ETAT CIVIL 2010

### Naissances :

Noa RIGAUD DU VIGNEAU le 15 avril, les Re-  
joux

Dylan SACRISTAN le 11 octobre, la Dénarie

### Mariages :

Aucun

### Décès :

Marie GEOFFRE veuve LEYSSENOT le 4 avril,  
Loubatou

Georges PARVAUD le 5 septembre, Le Dognon

Hélène PEYTOUR veuve DANIEL le 26 octobre,  
Le Dognon

---

## MEMO

---

### SERVICES

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

GENDARMERIE :

Savignac : 05.53.05.52.85

Excideuil : 05.53.55.38.90

SOGEDO : 05.53.62.41.33

MEDECINS :

Savignac les Eglises

Pierre Garcia : 05.53.05.00.73

Cubjac

Xavier Adam : 05.53.05.30.24

Gilles Bousquet : 05.53.05.30.51

Jean-Paul Fargeout : 05.53.07.55.30

Sorges

Catherine Pétry : 05.53.05.15.80

PHARMACIES :

Savignac : Giraud : 05.53.05.03.69

Cubjac : Schmitter : 05.53.05.30.17

Excideuil :

Dufraise : 05.53.62.21.80

Serena : 05.53.62.40.09

Sorges : Leblanc -Vidal :  
05.53.05.02.16

AMBULANCES :

Mailler à Excideuil : 05.53.62.42.85

Lavaud à Coulaures :  
06.28.56.01.93

INFIRMIERES :

Savignac : Véronique Van Hillé : 05-  
53.05.90.79

Coulaures :

Maryvonne Lefort Jolibois : 05-  
53.05.08.60

Cubjac :

Anne-Marie Truffy Vidalinc :  
06.75.24.48.32

DENTISTES :

Cubjac :

Mmes François et Magali Lacroix :  
05-53.05.33.66

Excideuil

M. Dortet : 05-53.62.40.80

M. Sanchez : 05-53.62.44.83

VETERINAIRES :

Excideuil

M. Farnier : 05-53.62.40.33

Thiviers

Cabinet vétérinaire : 05.53.55.01.30

Antonne et Trigonant

M. Duquesnoy : 05.53.06.16.35

CENTRE ANTI-POISON :

Bordeaux : 05-56.96.40.80

S.O.S. AMITIE :

Agen : 05-53.66.47.47

METEO : 08.36.65.12.34 - 3615 co-  
de METEO

Allo Enfance maltraitée : 0800  
05.41.41 ou 119

Sida Info service : 0800 840 800

FAMILLE D'ACCUEIL AGRÉÉE à  
MAYAC :

Sandra Audebert : 05.53.05.07.95

Drogue Info Service : 080023.13.13

Ecoute Alcool : 08.11.91.30.30

Solitud'Ecoute

0800 47 47 88

SOS Enfants disparus

0810 012 014

Violences conjugales Info : 39 19

Un médecin de garde ?

La nuit de 19 h à 8 h du matin

Le Week-end, à partir de samedi midi

Les jours fériés

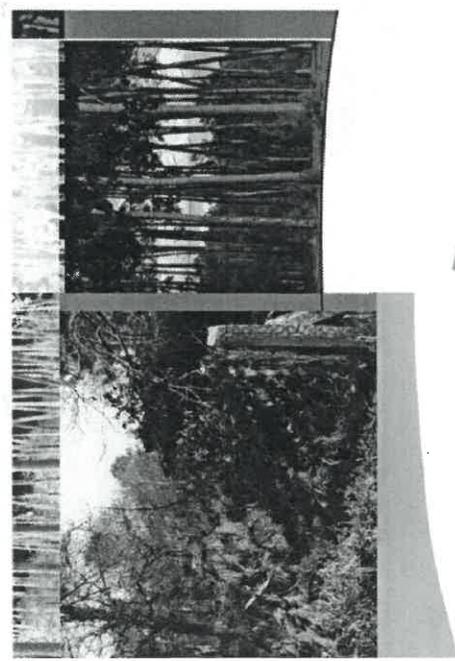
Appelez le

05 53 53 15 15

N°1

# Le débroussaillage

non seulement  
c'est un devoir  
mais c'est aussi  
une obligation



**à haut risque feu de forêt** depuis 1992 par la Commission Européenne ?  
On sait aujourd'hui que de nombreux départs de feu pourraient être évités par **simple respect des mesures de prévention**.

L'une de ces mesures **OBLIGATOIRES** est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 et les règlements départementaux de protection de la forêt.

## Qu'est-ce que le débroussaillage ?

→ Une obligation légale

**Définition :**  
Le débroussaillage consiste à diminuer l'intensité et à limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, d'une part, en garantissant une **rupture de la continuité du couvert végétal** et, d'autre part, en procédant à l'**élagage** des sujets maintenus ainsi qu'à l'**élimination des rémanents** de coupes.  
(Art. L 321-5-3 du Code forestier).  
Il s'agit donc de couper les plantes herbacées, les arbrustes, élaguer les branches basses et éliminer les végétaux ainsi coupés (déchetterie, ...).

## Pourquoi débroussailler ?

→ Pour se protéger

Le débroussaillage autour des bâtiments a pour objectifs de limiter la propagation du feu, de diminuer son intensité et de faciliter la lutte :  
- en créant une zone moins conductrice entre la forêt et les habitations.

# Où débroussailler ?

signature : 07/2005

## Principe :

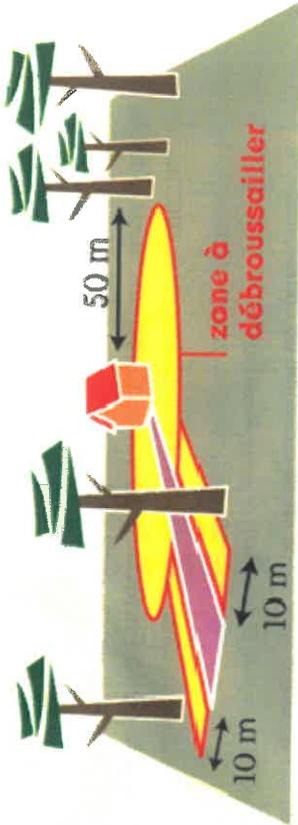
Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.

Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions. Cette obligation peut être portée à 100 m par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les Incendies de Forêt (PPRIF).

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.



## → Exemple : obligation de débroussaillage autour des constructions

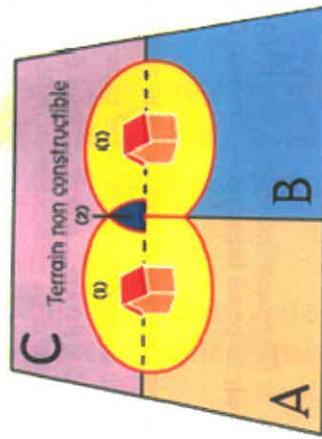


- 50 m ou 100 m aux abords des constructions
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès à l'habitation

## Cas particuliers :

Plusieurs cas de figures viennent compléter l'obligation :

### 1) Cas des obligations de débroussaillage sur les fonds voisins :



- (1) - A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leurs constructions.
  - (2) - A et B partagent à parts égales la charge des travaux de débroussaillage sur le terrain voisin C.\*
- A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 322-3-1 du Code forestier).

\*Vous pouvez coordonner les travaux avec vos voisins afin d'en réduire les coûts

### Textes réglementaires en vigueur :

- Code forestier
- Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie dans les départements de la Dordogne de 06/2001, de la Gironde de 07/2005, des Landes de 07/2004, du Lot et Garonne de 12/2004
- PLU : Plan Local d'Urbanisme, A-4-POS : Plan d'Occupation des Sols, A-7AC : Zone d'Aménagement Concertée.

**Attention ! le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété (le feu ne s'arrête pas à votre parcelle).**

### 2) Cas des zones urbaines :

Art. L 322-3 du Code forestier.

- zone urbaine délimitée par un PLU<sup>A</sup> ou POS<sup>A</sup>
- 7AC<sup>A</sup>
- lotissements
- opérations réalisées par les associations foncières urbaines

l'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITE** des parcelles. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit.

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.

### **SOYEZ VIGILANT**

- Même en votre présence verrouillez votre portail ou portillon d'accès.
- Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs, ne les laissez pas pénétrer dans vos habitations.
- Si des individus prétendent être des agents remplissant une fonction de service public, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle.
- Notez ce qui vous semble étrange (une voiture inconnue...), signalez sans attendre à la gendarmerie tout comportement suspect d'inconnus.

### **AYEZ LE REFLEXE**

- Même pour une courte absence :
  - Fermez à clés les portes d'accès à votre habitation.
  - Verrouillez les fenêtres de votre habitation.
  - Fermez à clés les portails d'accès à votre propriété.
  - Fermez les volets au rez-de-chaussée en façade arrière.
- En cas d'absence prolongée :
  - Ne laissez aucune indication mentionnant votre absence, ni sur votre porte, ni sur votre répondeur téléphonique.
  - Prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez leur la durée de votre absence, le numéro de téléphone où vous joindre et les éventuelles visites de proches.
  - Faites relever votre courrier régulièrement, ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres.
  - Placez vos objets de valeur en lieu sûr.

### **PROTEGEZ VOS VEHICULES**

- Verrouillez systématiquement les portes et les fenêtres de votre véhicule.
- Ne laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sac à main, téléphone portable, cigarettes ...).
- Ne laissez pas vos clés en évidence, camoufflez votre boîte clés.

### **SI MALGRE TOUT VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE**

- Ne touchez à rien, laissez les pièces visitées en l'état.
- Appelez sans attendre votre brigade de gendarmerie ou composez le 17
- Faites opposition sur les cartes bancaires et les chèquiers volés.

# Mon.service-public.fr

## LE COMPTE PERSONNEL DES DÉMARCHES EN LIGNE



Faciliter l'accès du citoyen aux services publics en ligne tout en créant un point d'entrée unique et personnalisé vers l'administration, c'est l'objectif de Mon.service-public.fr.

Avec près de 400 000 comptes ouverts depuis son lancement, le portail reçoit déjà plus de 12 000 visites quotidiennes.

## Mon.service-public.fr : un seul compte, des services personnalisés

**Mon.service-public.fr constitue une nouvelle étape dans le développement de l'administration électronique impulsé par Éric Woerth. Il permet à l'utilisateur de gérer de façon individualisée l'ensemble de ses relations avec les services publics et fournit un accès cohérent à l'offre croissante de services en ligne proposés par l'administration.**

Développé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), Mon.service-public.fr est ouvert depuis le début de l'année 2009 et a déjà reçu plus de 1,5 million de visites. Il est conçu pour garantir la confidentialité des informations personnelles et simplifier l'accès aux services publics en ligne dans le respect des libertés individuelles.

### • Un compte unique pour les démarches en ligne

Mon.service-public.fr offre à l'utilisateur un compte unique, véritable sésame sécurisé, pour pouvoir effectuer en toute confiance ses

démarches administratives en ligne. Plus besoin de retenir plusieurs mots de passe : parmi les services offerts par les partenaires de Mon.service-public.fr, l'utilisateur choisit ceux auxquels il veut accéder à partir d'un identifiant et d'un mot de passe choisis par ses soins.

### • Un suivi facile des démarches

Mon.service-public.fr offre à l'utilisateur une vision d'ensemble de ses démarches administratives en cours : à travers un seul site fédérateur, il peut suivre le déroulement des démarches engagées auprès des administrations. S'il souhaite une information en temps réel, il peut recevoir par courriel ou par SMS des alertes l'informant de l'état de traitement d'une démarche ou d'un dossier.

### • Des informations sur mesure

Mon.service-public.fr propose aux utilisateurs des informations sur mesure, en offrant la possibilité de mémoriser des fiches pratiques

sur les droits et démarches. Il permet aussi de sélectionner ses contacts administratifs en fonction de besoins spécifiques et d'obtenir des renseignements sur les organismes publics d'un secteur donné.

### • Un espace confidentiel de stockage

En créant un compte, l'utilisateur dispose gratuitement d'un espace confidentiel de stockage. Il peut y garder en toute confiance les pièces justificatives dématérialisées échangées avec l'administration, et y enregistrer une fois pour toutes ses données usuelles (nom, prénom, adresse...) afin de simplifier la saisie des formulaires en ligne.

**Accès unifié aux services en ligne, vision d'ensemble des démarches en cours, informations sur mesure, espace confidentiel... Avec Mon.service-public.fr, l'utilisateur gère à tout moment, à distance et de manière personnalisée, sa relation avec les services publics.**

# Les services en ligne déjà accessibles

**Mon.service-public.fr repose sur un partenariat avec les organismes de la sphère publique qui raccordent leurs services en ligne au dispositif.** L'éventail de services offerts aux usagers s'enrichit ainsi progressivement, à mesure que le réseau des partenaires s'agrandit. **Ce réseau comprend désormais une quinzaine de partenaires**, appartenant principalement à la sphère sociale, ainsi que quelques collectivités territoriales.

ARGENT	DÉMARCHES, PAPIERS	ETRANGER, EUROPE	FAMILLE, LOISIRS	JUSTICE	LOGEMENT, TRANSPORT	SOCIAL, SANTÉ	TRAVAIL, EMPLOI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impôts</li> <li>Consommation</li> <li>Assurance</li> <li>Banque</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Passport</li> <li>Carte d'identité</li> <li>Etat civil</li> <li>Elections</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droit au travail</li> <li>Nationalité française</li> <li>Regroupement familial</li> <li>Français en Europe</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole</li> <li>PACS</li> <li>Divorce, séparation</li> <li>Vacances</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Victimes</li> <li>Saisie de la justice</li> <li>Condamnation</li> <li>Casier judiciaire</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Location</li> <li>Construction</li> <li>Carte grise</li> <li>Permis de conduire</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RMI</li> <li>Sécurité sociale</li> <li>Prestations sociales</li> <li>Handicap</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation</li> <li>Contrat de travail</li> <li>Fonction publique</li> <li>Retraite</li> <li>...</li> </ul>
LE GUIDE DES DROITS ET DÉMARCHES				CONTACTS ADMINISTRATIFS			

## LES SERVICES SUIVANTS SONT D'ORES ET DÉJÀ ACCESSIBLES VIA MON.SERVICE-PUBLIC.FR :

- les services en ligne relatifs aux allocations familiales et aux aides au logement (CNAF) ;
- le service en ligne PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) ;
- le service en ligne CESU (chèque emploi service universel) ;
- les services en ligne de l'assurance retraite des salariés (CNAV) ;
- le portail de la protection sociale pour les métiers agricoles (MSA) ;
- le portail des fonctionnaires actifs et retraités (CNRACL, FSPOIE, retraite des Mines, Ircantec et RAFFP) ;
- le service en ligne de l'assurance maladie, ameli.fr (CNAMTS) ;
- mutuelles affiliées à la CNAMTS.

## LES DÉMARCHES SUIVANTES SONT DÉSORMAIS ACCESSIBLES VIA MON.SERVICE-PUBLIC.FR

- La démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » pour les communes qui ont adhéré à ce service ;
- La démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » pour les communes qui ont adhéré à ce service ;
- La démarche en ligne « Je perds mes papiers » ;
- La démarche en ligne « changement de coordonnées » ;
- La démarche en ligne « changement de nom ».

# Une offre de services qui s'élargit régulièrement

D'ici la fin du premier semestre 2010, les usagers (associations et bailleurs sociaux) pourront également accéder aux démarches en ligne suivantes :

- « Création d'association » qui permettra de déclarer en ligne les informations nécessaires à la création d'une association et de les faire paraître au journal officiel des associations et des fondations d'entreprises ;
- « Demande d'agrément » qui permettra de demander en ligne à l'État l'agrément d'une association ;
- « Demande d'aide à la pierre » qui permettra de demander en ligne les aides accordées par l'Etat pour favoriser l'investissement immobilier ;

• « E-subvention » qui permettra aux associations de remplir et d'envoyer électroniquement les dossiers de demande de subvention.

L'extension de l'offre se poursuivra durant l'année 2010, notamment avec le raccordement de nouvelles collectivités locales.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR MON.SERVICE-PUBLIC.FR  
DGME - Service Projets : msp.dgme@finances.gouv.fr

## LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Au sein du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) pilote le suivi de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques et accompagne les ministères dans leurs chantiers de transformation. À l'écoute des usagers et de leurs attentes, la DGME conduit également des chantiers interministériels structurants dans les domaines de l'administration électronique, de la simplification administrative, de l'amélioration de l'accueil des usagers et de la qualité des services publics.